8.

FRC
5397

MÉMOIRE
DU
PEUPLE FRANÇOIS
AU ROI.

SIRE,

De quelle douleur ſont pénétrés vos fideles Sujets du Tiers à la vue du Mémoire qui vient de vous être préſenté par les Princes! On ne rend pas juſtice à notre attachement pour votre Perſonne; on ſuſpecte nos intentions; on repouſſe nos juſtes demandes. Pourquoi faut-il que les traits qui nous bleſſent, partent de mains auſſi cheres? Loin de nous le reproche ou la plainte offenſante. Le ſang de nos maîtres a des droits ſacrés à notre amour, à notre reſpect. Nous ne démentirons point ces ſentimens que Dieu lui-même a

gravés dans le cœur de nos peres, qu'ils nous ont tranſmis avec le jour, & dont la ſucceſſion eſt auſſi invariable que celle de la couronne dans votre auguſte Maiſon.

Nous ne diſcuterons point en ce moment les principes qui ſervent de baſe à nos réclamations. Notre défenſe eſt ſous les yeux de VOTRE MAJESTÉ. Nous attendons ſa déciſion ſuprême ſans impatience & ſans crainte. Nous nous bornons à juſtifier nos deſſeins, à diſſiper les alarmes qu'on veut lui inſpirer.

Non, SIRE, l'État n'eſt point en péril, ſi l'on appréhende un changement de conſtitution d'après la diſpoſition actuelle de nos cœurs & de nos eſprits. Qui plus que nous doit être attaché à la gloire de la Monarchie & au maintien de votre autorité? Vos Sujets du Tiers-Etat n'oublieront jamais qu'ils doivent à la dynaſtie actuelle l'avantage ineſtimable d'avoir été rendus à la qualité d'hommes & de citoyens. Nos peres gémiſſoient ſous une honteuſe ſervitude. Ce ſont vos aïeux, SIRE, qui les ont affranchis & rappellés aux délibérations nationales. Qu'un hommage immortel de reconnoiſſance atteſte à tous les ſiecles le plus ſignalé des bienfaits! que ce ſoit encore le tribut ſacré de nos der-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

niers neveux envers les ſucceſſeurs de Votre Majesté ! Et nous pourrions être ſoupçonnés d'attaquer les droits du Trône, à l'abri duquel nous avons été régénérés ! de vouloir renverſer des loix qui, après l'exiſtence naturelle, nous ont aſſuré les droits plus chers & la plus précieuſe de toutes les propriétés !

Que la Nobleſſe, SIRE, retrace ſans ceſſe ſes ſervices pour appuyer ſes prérogatives, nous nous plaiſons à rappeller nos obligations pour vous prouver notre amour.

Mais ce bienfait de vos ancêtres ſeroit incomplet, SIRE, il nous deviendroit inutile, ſi la répartition inégale des charges de l'état continuoit à peſer ſur nos têtes. C'eſt à Votre Majesté qu'eſt réſervée la gloire de perfectionner le plus bel acte de l'autorité ſouveraine, en redreſſant ce grief dont nous nous plaignons. C'eſt pour l'expoſer à vos yeux dans toute ſon énergie, que nous avons demandé dans l'Aſſemblée de la Nation une repréſentation égale à celle des deux autres Ordres, nous qui conſtituons principalement la force de cet Empire, qui le vivifions par le commerce, qui le fécondons par l'agriculture, qui rendons vos armées redou-

tables aux Puiſſances voiſines, nous à qui le miniſtere évangélique eſt confié en grande partie dans les villes & dans toutes les campagnes, & l'adminiſtration de la Juſtice dans la plupart des Tribunaux.

A la veille du jour ſolemnel où ſeront agités tant d'intérêts divers, où tous les droits vont être de nouveau examinés, balancés & conciliés, il eſt preſque impoſſible que d'une fermentation générale & inévitable, il ne réſulte pas quelques opinions haſardées qui excedent la meſure d'une ſaine politique. Que VOTRE MAJESTÉ n'en ſoit point alarmée. Telle eſt la marche de l'eſprit humain. Lorſque chaque individu iſolé ſe livre ſans contradicteur à l'examen d'une queſtion de droit public, alors, ſe pénétrant uniquement des principes trop ſéveres d'une égalité primitive ou de l'équité naturelle, le premier élan d'une imagination exaltée l'emporte au-delà du but deſiré qui doit limiter les prétentions abſolues de chacun des membres de la ſociété, en déterminant leurs convenances relatives. Mais dans une grande aſſemblée, la diſcuſſion établie, la communication des lumieres, la colliſion des opinions réduiſent bientôt à leur juſte valeur ces premieres idées qui

n'avoient été juſques-là ni éclaircies, ni combattues. L'intérêt de chaque particulier diſparoît devant celui de tout un Corps de Citoyens, l'intérêt de chaque Corps cede à celui de l'Etat entier, & tout doit ſe rétablir dans ce juſte équilibre où ſe rencontre ſeulement le maintien de l'ordre, de la sûreté & de la tranquillité publics. N'en doutez pas, SIRE, & repoſez-vous avec confiance ſur l'amour des François pour leurs maîtres. Loin de mettre en queſtion les droits du Trône, ou de vouloir en diminuer l'éclat, votre vertueuſe modération aura à ſe défendre du zele & des offres de ſes fideles Sujets. Loin de chercher à anéantir les droits de la Nobleſſe, touchés des ſacrifices qu'elle nous prépare, & dont elle vient de renouveller la promeſſe, nous confirmerons par notre gratitude ſolemnelle les loix qui aſſurent le premier rang à ce Corps antique & valeureux qui fait l'honneur & l'ornement de l'Etat, comme nous en faiſons la force. Après avoir obtenu un moment, auprès de ces dignes Chevaliers, l'égalité politique que nous demandons dans l'Aſſemblée de la Nation, nous jurerons de nouveau de reſpecter à jamais ces prérogatives, ces propriétés qui leur déferent la préémi-

nence ſociale qu'ils méritent à tant d'égards.

Pourrions-nous ne pas compter ſur un juſte retour de cette affection dont nous ſommes animés envers eux ? Une pleine confiance dans leur loyauté ne doit-elle pas nous mettre à l'abri du danger qui pourroit réſulter pour nous de la forme de délibération que nous ſollicitons, de cette délibération commune de tous les Ordres raſſemblés ? S'il arrivoit que quelques Membres du nôtre, ſéduits ou intimidés, vinſſent à ſe détacher de notre cauſe, certes, ce ſeroit dans le Clergé & dans la Nobleſſe que nous retrouverions de véritables Citoyens qui, déterminés par de grands motifs de juſtice & de déſintéreſſement, n'héſiteroient pas à ſe rallier à nous, & répareroient ainſi la défection de quelques lâches déſerteurs de notre parti.

Voilà, SIRE, les ſeules armes que nous nous permettrons d'employer pour combattre l'oppoſition qui s'éleve contre nos juſtes demandes. Nous ne doutons pas qu'elles ne ſoient victorieuſes. Nous croyons pouvoir aſſurer à VOTRE MAJESTÉ qu'elle n'aura pas lieu cette funeſte ſciſſion dont l'idée ſeule inſpire ſi juſtement l'effroi. Nous en avons déjà pour garant l'opinion de deux Princes de votre Sang dont le nom

manque au Mémoire qui vous a été préſenté. Ce généreux exemple ne manquera pas d'être ſuivi. Une parfaite harmonie entre tous les Ordres, ſi néceſſaire à la félicité publique, raſſemblera vos Sujets autour de votre Trône. Des Loix ſages, réſultat heureux d'un aſſentiment général, fixeront invariablement les formes des Aſſemblées nationales que vos ſucceſſeurs ſeront dans l'impoſſibilité abſolue de changer au gré de leurs opinions particulieres ou des prétentions immodérées de l'un des Ordres de l'Etat.

Vous n'oublierez point, SIRE, les ſervices de votre Nobleſſe; mais ſans en diminuer l'importance, nous lui rappellerons qu'il n'eſt aucune époque de l'Hiſtoire où le Tiers-Etat ne lui ait prêté ſon ſecours & partagé l'honneur du ſuccès. Si nos peres, condamnés au ſilence ſous le régime oppreſſeur de la féodalité, ne purent faire entendre leurs voix dans l'Aſſemblée des François qui proclama Hugues Capet, les Barons qui la compoſerent ſeroient-ils venus à bout de leur glorieuſe entrepriſe, s'ils n'euſſent compté ſur les armes & la fidélité de leurs vaſſaux? Le nom de Charles VII ne rappelle-t-il pas le plus beau titre de

gloire dont aucun peuple puiſſe s'honorer? N'eſt-ce pas du ſein du Tiers-Etat que l'on vit ſortir cette héroïne preſque miraculeuſe que la Providence fit voler à la défenſe de ſon Roi, qui eut l'avantage de voir combattre & triompher ſous ſa banniere l'élite & la fleur des Chevaliers françois étonnés de ſon courage & remplis de ſon enthouſiaſme? Si l'Hiſtoire ne nous a pas conſervé les noms d'une foule de morts qui ont enſanglanté les plaines d'Arques & d'Ivri, en eſt-il moins vrai que le ſang du peuple y a cimenté les droits de la branche régnante autant que celui de la Nobleſſe? Gentilhomme ou Roturier, Capitaine ou Soldat, tous ont partagé le péril & la victoire. Il ſuffit d'être né François pour aimer ſa patrie & ſon Roi, pour ſe ſentir enflammé du deſir de combattre, de vaincre ou mourir à leur ſervice

Mais, SIRE, quelques ſoient nos juſtes titres à l'honneur d'avoir ſervi notre Pays auſſi bien que nos autres Concitoyens, contens de nos preuves de gloire, nous ne voulons l'infraction des droits d'aucun des Ordres, ni la confuſion de tous. Nous reſpecterons, nous maintiendrons à jamais cette antique hiérarchie, cette diſtinction

des Membres de l'Etat, conſacrée par les tems, principe eſſentiel & conſervateur de cette illuſtre Monarchie. Que des Pontifes vertueux attirent ſans ceſſe ſur vous & ſur vos Sujets les bénédictions du Ciel, nous révérerons leur ſaint miniſtere ſans envier leur rang. Que les Chefs de votre Nobleſſe nous menent combattre & vaincre vos ennemis, nous partagerons leurs dangers ſans leur diſputer les faveurs dont il vous plaira les combler. Quelquefois, SIRE, à l'exemple de vos Prédéceſſeurs, vous daignerez élever quelques-uns d'entre nous aux premieres dignités de l'Egliſe, aux honneurs militaires, pour montrer que la vertu & les talens ſont indépendans du haſard de la naiſſance, & que l'excellence de ce Gouvernement, ſuivant l'expreſſion d'un de nos plus fameux Ecrivains, conſiſte à ne priver aucun de vos Sujets de l'eſpérance de parvenir à tout. Nous pourrons, par le choix de VOTRE MAJESTÉ, devenir ce que d'autres naiſſent, & ſans doute nous ne ſerons pas humiliés de cette maniere de nous élever au niveau des premiers de nos Concitoyens.

Loin de nous également le projet de changer la forme du Gouvernement ſous

lequel nous avons le bonheur de vivre. Sans doute de grandes & nombreuſes améliorations ſont indiſpenſables. Mais en concertant avec VOTRE MAJESTÉ ce grand ouvrage, nous chercherons à nous défendre également de la fureur de tout innover, & de l'inconvénient de faire revivre toutes les inſtitutions anciennes; nous n'oublierons pas qu'il y a quelquefois du danger à tout prévoir, comme il en eſt un à tout négliger; nous ne perdrons pas de vue qu'en France la défiance du pouvoir royal ne doit pas être, comme chez une Nation voiſine, la baſe de la conſtitution; que l'amour & la confiance ſont les liens les plus heureux & les plus forts entre un Monarque & ſon Peuple; que l'autorité n'eſt jamais aſſez limitée, ſi l'obéiſſance doit toujours être inquiete & jalouſe; & qu'auſſi une puiſſance trop limitée eſt un vain nom ſans effet. Enfin, SIRE, VOTRE MAJESTÉ veut une autorité ſans deſpotiſme; nous deſirons une liberté ſans licence. Cet heureux accord ſervira infailliblement de fondement à la félicité publique.

Nous oſons croire, SIRE, qu'il ne reſte à VOTRE MAJESTÉ aucun doute ſur l'étendue de notre amour pour Elle, ſur la

pureté de nos vues. Nous avons deſiré en dépoſer l'expreſſion & le témoignage dans ſon ſein paternel. C'eſt Elle que nous choiſiſſons maintenant pour médiateur auprès des Princes de votre Sang ; & lorſque nous vous aurons convaincu, pénétré de notre attachement, de notre zele, de notre reſpect, de notre obéiſſance, vous direz à cette brave & généreuſe Nobleſſe qui vous environne : *Voilà pourtant ces Sujets fideles dont les ſentimens ont pu vous paroître douteux ; ils ſont dignes d'être vos freres ; ils ſont auſſi mes enfans.*

Achevez, SIRE, vos généreux deſſeins. Déjà vos intentions bienfaiſantes, vos intentions populaires (s'il eſt permis de s'exprimer ainſi) ont pénétré dans l'aſyle du pauvre & changé les gémiſſemens de ſa douleur en action de graces. Que cet eſpoir conſolant ne ſoit pas trompé. Raſſemblez ſous vos yeux votre nombreuſe famille dans cette ſage égalité que dictent les Loix éternelles de la nature, de la raiſon & de l'humanité. Tous vos Sujets, réunis par l'intérêt ſacré de la Patrie, quoique inégaux par les conventions de la ſociété, contracteront ſous vos auſpices une nouvelle alliance dont votre gloire ſera

le premier gage, & nous irons, confondant nos vœux & nos larmes, remercier l'Être ſuprême de nous avoir donné le meilleur des peres dans le plus puiſſant Souverain du monde.

23 Décembre 1788.